

Charte de Bien-Être Animal

ASBL Meneurs

Préambule

L'ASBL **Meneurs** s'engage à promouvoir une traction animale respectueuse, sécurisée et bienveillante.

Les membres, prestataires et partenaires s'engagent à garantir en toutes circonstances la **sécurité, la santé et le bien-être** des animaux de travail.

Cette charte énonce les règles à respecter pour assurer la dignité, le confort et la protection des chevaux utilisés dans le cadre des activités de traction animale via l'ASBL Meneurs.

Article 1 — Principes fondamentaux

Toute mission réalisée dans le cadre de l'ASBL Meneurs doit respecter les principes suivants :

- Sécurité des animaux et des personnes ;
 - Bien-être physique et mental des chevaux ;
 - Respect du vivant, attitude bienveillante et conduite adaptée ;
 - Utilisation d'un matériel conforme, entretenu et adapté à l'animal.
-

Article 2 — Règles de bien-être

2.1 Matériel roulant

Le matériel utilisé (van, voiture, outil, benne, etc.) doit être :

- conforme, solide et en parfait état de fonctionnement ;
 - équipé d'un plancher, de côtés et de barres intérieures sécurisées ;
 - adapté à la taille et au confort des chevaux.
-

2.2 État des chevaux

Avant chaque déplacement ou prestation, le meneur vérifie que :

- les chevaux sont **indemnes de blessures** ;

- leur état général est satisfaisant (absence de boiterie, fatigue ou stress anormal) ;
 - toute anomalie est signalée avant le départ.
-

2.3 Harnachement

Le harnachement doit être :

- ajusté à la morphologie de l'animal ;
 - confortable et propre ;
 - régulièrement vérifié, réparé ou remplacé si nécessaire.
-

2.4 Entretien des pieds

Les sabots doivent être entretenus **toutes les 10 semaines au maximum** ou maintenus **piéd nus sans cassures**.

Un suivi régulier (maréchalerie ou parage) est obligatoire pour garantir la locomotion et prévenir toute douleur.

2.5 Attitude du meneur

Le meneur adopte une **attitude calme, bienveillante et respectueuse**.

Toute brutalité, contrainte excessive ou comportement stressant pour l'animal est proscrit.

La relation homme-animal repose sur la **confiance, l'écoute et la patience**.

2.6 Pauses et récupération

- Les chevaux bénéficient d'au moins **30 minutes de pause toutes les 3 heures de travail**.
 - Si plusieurs chevaux se relaient, le temps de récupération doit rester suffisant pour chaque animal.
-

2.7 Accès à l'eau

Les chevaux doivent disposer, à chaque pause, d'**eau fraîche et propre** (minimum 20 litres par cheval).

2.8 Accès au foin

Du **foin de qualité** est fourni lors des pauses et pendant le transport afin d'assurer le confort digestif des chevaux.

2.9 Contrôle vétérinaire

En cas de doute sur la santé d'un cheval :

- le responsable ou meneur fait appel à un **vétérinaire** ;
 - la mission peut être suspendue ou annulée pour garantir le bien-être de l'animal ;
 - tout manquement grave à la présente charte peut entraîner l'exclusion du prestataire ou du membre concerné.
-

Article 3 — Compétences et conformité

Le prestataire s'engage à :

- posséder la **qualification et les compétences nécessaires** à la traction animale ;
 - respecter les horaires et conditions de travail convenus ;
 - fournir tout document légal exigé (assurances, attestations, permis, etc.).
-

Article 4 — Obligations de l'ASBL Meneurs

L'ASBL s'engage à :

- transmettre toutes les informations utiles à la mission confiée ;
 - assurer le versement de la rémunération prévue ;
 - faciliter l'accès aux sites, aux équipements et aux ressources nécessaires.
-

Article 5 — Assurance

Le prestataire déclare être **assuré conformément à la législation belge**, notamment en matière de responsabilité civile professionnelle.

Une **attestation d'assurance** sera fournie à la signature de toute convention.

Article 6 — Engagement moral

En adhérant à cette charte, chaque membre ou prestataire s'engage à :

- respecter et protéger les chevaux de travail ;
- promouvoir une traction animale éthique, respectueuse et durable ;
- représenter dignement la communauté des meneurs.

*« La traction animale est un partenariat entre l'humain et l'animal.
Elle repose sur la confiance, le respect et la connaissance mutuelle. »*